



DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE
COMMUNE DE BOURDEAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-10

Exécutoire le : 1^{er} février 2025

Affiché le : 30 janvier 2025

Visé le : 30 janvier 2025

Arrêté portant délégation de fonction au 3^{ème} Adjoint
sur la commune de Bourdeau

Le Maire de la Commune de Bourdeau,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-01 du 20 janvier 2025 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Jean-Claude CARPENTIER en qualité de troisième adjoint au Maire en date du 02 novembre 2020,

Vu l'arrêté municipal 2020-28 du 04 novembre 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1er février 2025, M. Jean-Claude CARPENTIER, troisième adjoint, est délégué :

- Pour pourvoir aux mesures relatives aux travaux sur patrimoine bâti, aux réseaux d'eau, aux ruisseaux et à l'éclairage public.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par M. Jean-Claude CARPENTIER des actes concernés par cette délégation, sera précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 :

Le Maire de Bourdeau et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation au :

- Préfecture de la Savoie

Fait à Bourdeau, le 29 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Marc DRIVET



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage dans les locaux de l'établissement. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mairie de BOURDEAU

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41